

Ocquerre, le 3 février 2015

REÇU LE

11 FEV. 2015

COMMUNE DE JAIGNES
MONSIEUR ACHILLE HOURDE
MAIRE
18 RUE DE L'ABBAYE
77440 JAIGNES

N/Réf.: AS-PE/111/2015

Objet : *Élaboration PLU Jaignes*

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous transmettre au verso les informations que vous m'avez demandées dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune de Jaignes concernant les compétences exercées par la Communauté de communes dans le domaine de l'eau potable, l'assainissement, et des déchets.

Pour toute autre information, je vous invite à vous reporter aux rapports sur le prix et la qualité des différents services évoqués dans ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre EELBODE
Président



P.J.

Eau potable et Assainissement

La Communauté de communes compétente dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, (assainissement collectif et non-collectif) a délégué à la SAUR l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif et assure en régie le service public d'assainissement non-collectif (S.P.A.N.C).

Sur la commune de Jaignes, il y a 150 branchements d'eau potable au 31/12/2013 et environ 150 installations d'assainissement non-collectif relevant du S.P.A.N.C.

Le volume d'eau consommé était de 12 233 m3 en 2013.

Eau potable

Les habitants de Jaignes (sauf ceux du hameau de Torchamps et de la ferme de Grandchamp) sont alimentés en eau potable à partir du captage situé au hameau de Chivres (capacité nominale 10 m3/h). Actuellement, la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante et pérenne. Une étude est en cours pour abandonner cette ressource et alimenter le bourg à partir du réseau d'eau potable de la commune de Tancrou, elle-même alimentée par les puits de Lizy-sur-Ourcq. Il n'existe pas de périmètres de protection du captage situé au hameau de Chivres.

Le hameau de Torchamps et la ferme de Grandchamp sont alimentés en eau potable à partir de puits situés à Lizy-sur-Ourcq. L'eau distribuée est conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (voir synthèses A.R.S 2013).

Assainissement collectif

Un projet de création d'un système d'assainissement collectif sur le bourg de Jaignes est actuellement à l'étude. Le futur réseau de collecte des eaux usées devrait desservir toutes les habitations du bourg conformément au zonage d'assainissement (voir en annexe) par un réseau séparatif.

La Communauté de communes va engager en 2015-2016 des études de schéma directeur d'assainissement et d'eau potable à l'échelle de son territoire.

Collecte et traitement des déchets ménagers

La Communauté de communes compétente dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés a subdélégué le traitement au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.T.O.M) du Nord Seine-et-Marne et commande la collecte auprès d'un prestataire (actuellement ECT Collecte). Le SMITOM gère le traitement des déchets en délégation de service public avec pour exploitant la société SOMOVAL.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées une fois par semaine à Jaignes, le jeudi. La collecte des emballages ménagers recyclables et des journaux-magazines a lieu deux fois par mois, le lundi. Le verre est collecté en point d'apport volontaire. Il existe un point d'apport volontaire dans le bourg, à l'extrémité de la rue des Vignes. Les déchets verts sont collectés une fois par semaine du 01/04 au 31/11. Enfin, il existe deux collectes d'encombrants (une au printemps et une à l'automne).

Les habitants peuvent accéder à l'ensemble du réseau des déchetteries du SMITOM. La déchetterie la plus proche de la commune est celle située à Ocquerre ; elle n'accueille pas les déchets diffus spéciaux. Ceux-ci doivent être déposés à la déchetterie de Meaux.



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE JAIGNES - LE BOURG

L'ENTRE
DEUX VILLES

LA FONTAINE
MARGERIE

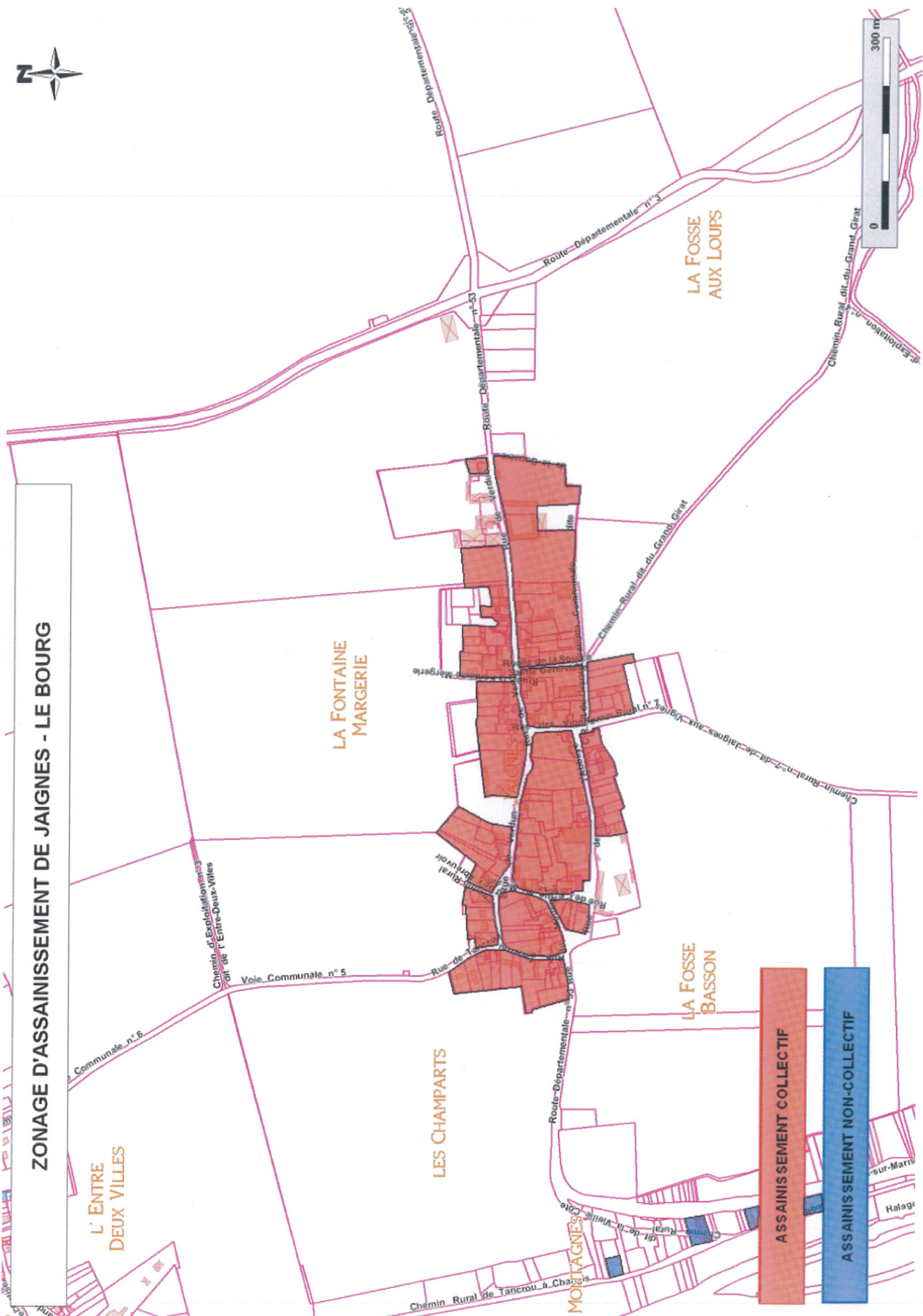
LES CHAMPARTS

LA FOSSE
BASSON

LA FOSSE
AUX LOUPS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE JAIGNES - LA FOSSE BASSON

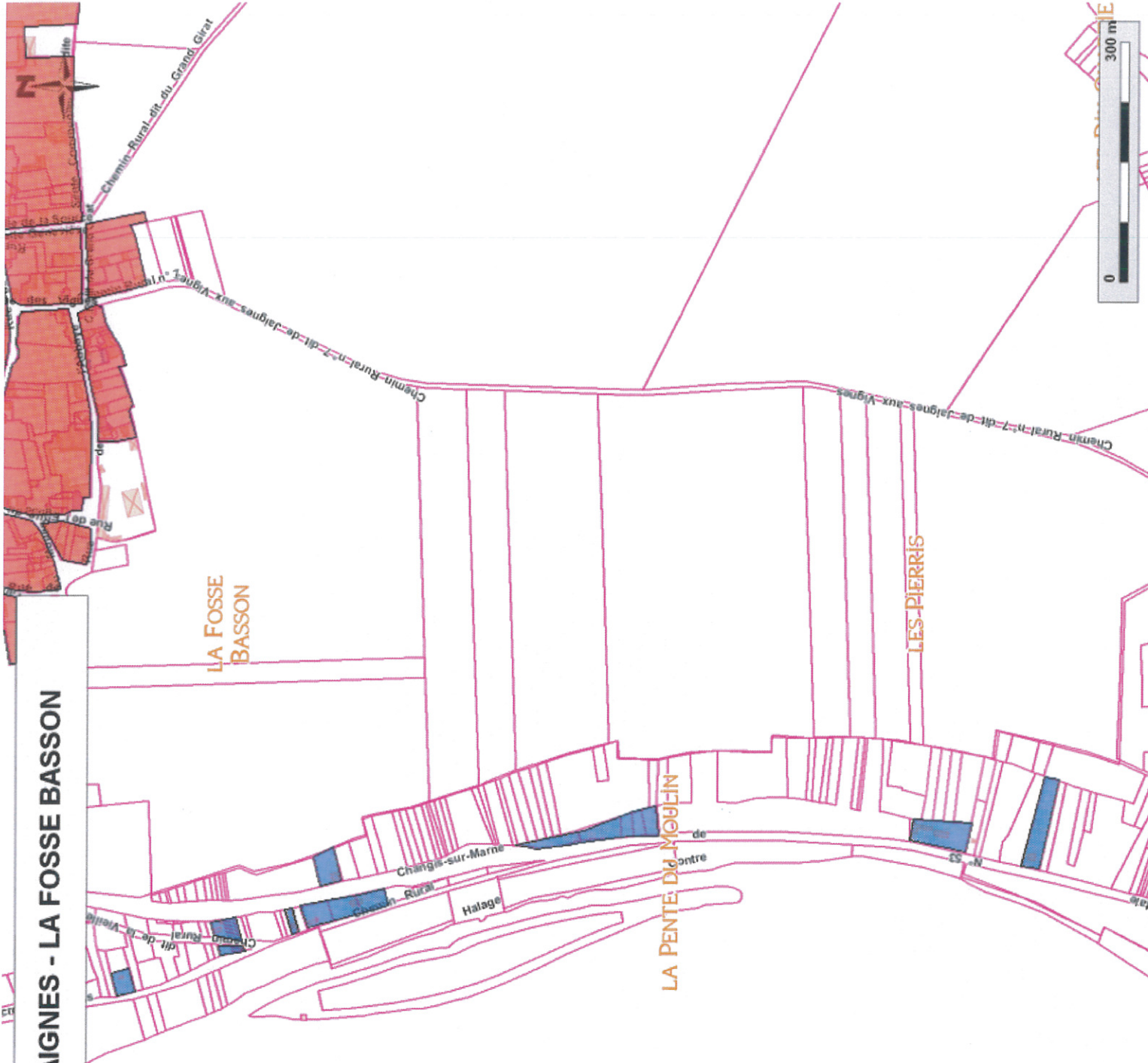
LA FOSSE BASSON

LA PENTE DU MOULIN

LES-PIERRIS

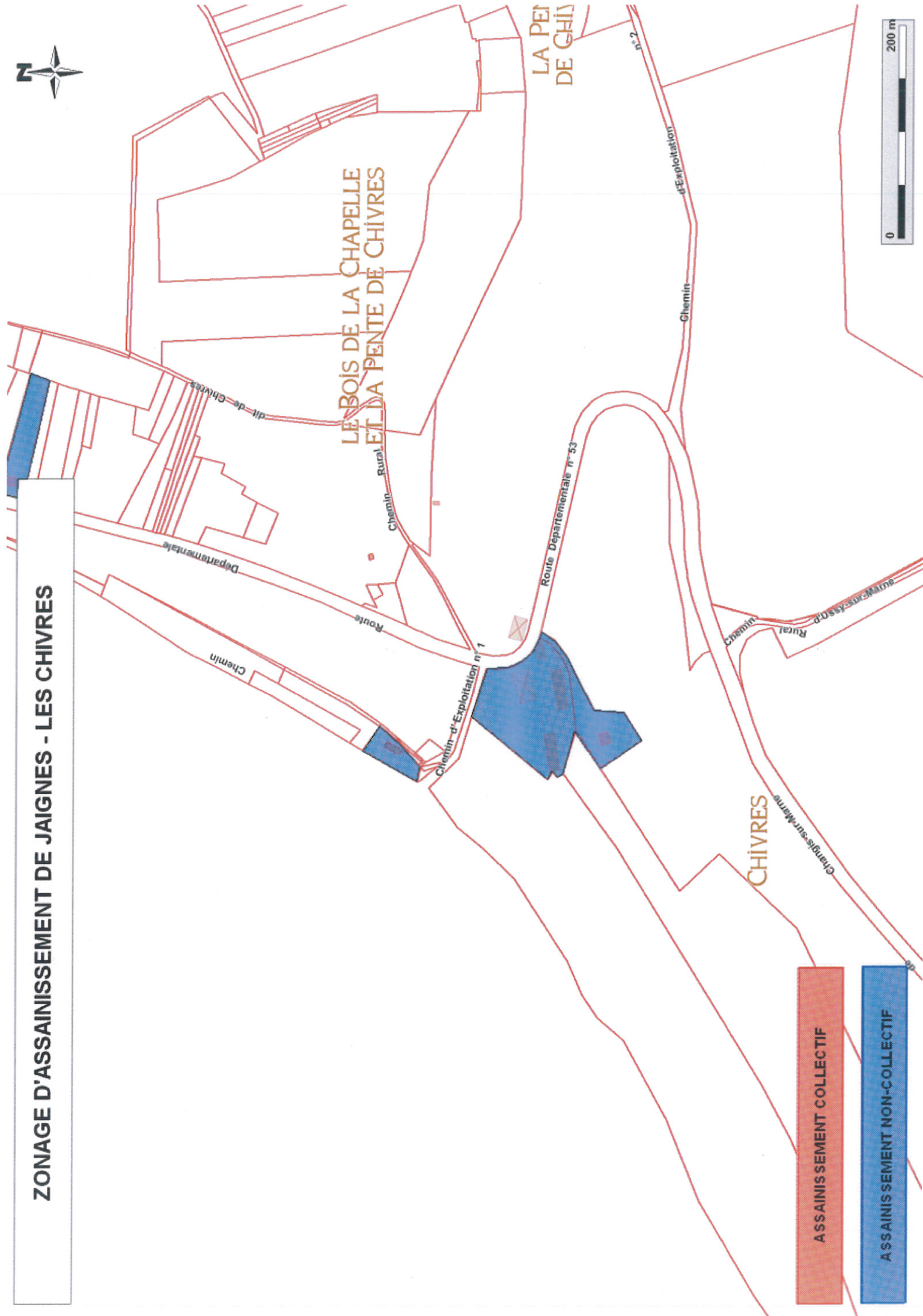
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF





ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE JAIGNES - LES CHIVRES



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

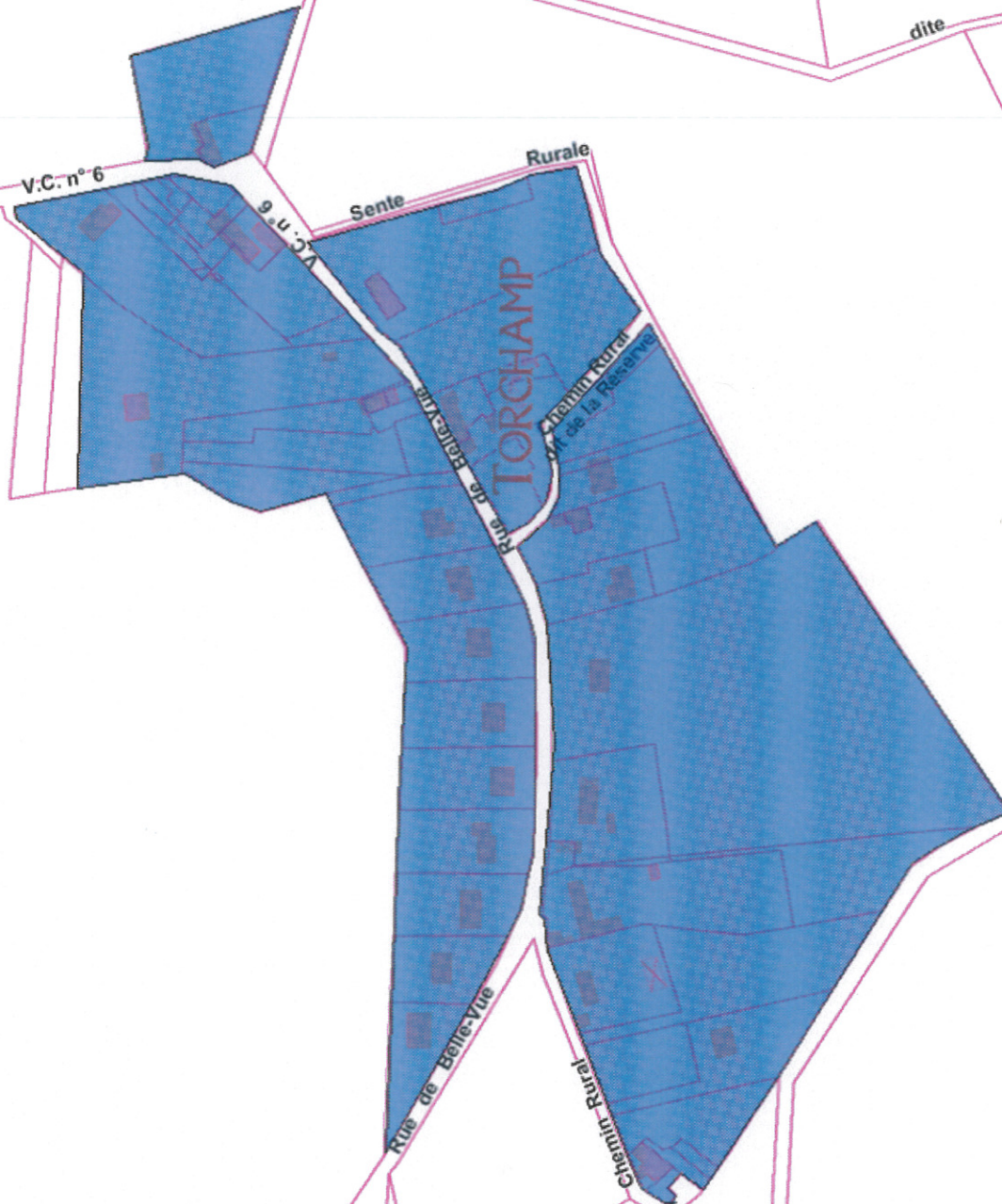
LE BOIS DE LA CHAPELLE
ET LA PENTE DE CHIVRES

LA PETITE
DE GHIL

CHIVRES



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE JAIGNES - HAMEAU DE TORCHAMPS



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

V.C. n°6

9.U.37

Sente

Rurale

dite

Rue de Belle-Vue

Chemin Rural

Rue de Belle-Vue
Chemin Rural
M de la Reserve

TORCHAMP

Origine de l'eau

Eau souterraine provenant d'un puits situé à Jaignes captant la nappe des alluvions et des calcaires du Lutétien. La gestion est assurée par SAUR la Ferté sous Jouarre

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 échantillons prélevés en production et des 4 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

Synthèse de l'année 2013

EAU DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE INSUFFISANTE

87,5% de conformité.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 35,2 mg/l Maximum : 39,4 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU TRES CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 44,1 °F Maximum : 52 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, MOYENNEMENT FLUOREE

Moyenne : 0,7 mg/l
(valeur de 2012)

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre)

Classe C

Maximum : 0,07 µg/l (Déséthylatrazine)

Nombre de prélèvements : 3

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Il n'a été constaté qu'une analyse bactériologique non conforme en 2013. L'analyse de re-contrôle n'a pas confirmé cette non conformité. Par ailleurs, l'eau est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques.

n° 971

Synthèse de l'année 2013

Origine de l'eau

Eau souterraine provenant de deux puits situés à Lizy-sur-Ourcq captant les nappes des alluvions, les calcaires du Lutétien et les sables et graviers de l'Yprésien. L'eau subit un traitement de déferrisation avant distribution. La gestion est assurée par SAUR la Ferté sous Jouarre

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 5 échantillons prélevés en production et des 7 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 26,8 mg/l Maximum : 29,6 mg/l

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

EAU TRES CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 42,6 °F Maximum : 43 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, MOYENNEMENT FLUOREE

Moyenne : 0,5 mg/l

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre)

Classe C
Maximum : 0,09 µg/l (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 3

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2013 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.